



Le 31 janvier 2024

Monsieur Éric Girard
Ministre des Finances
390, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3H4

Objet : Recommandations de l'Association canadienne des boissons — Division Québec (ACB) dans le cadre du processus de consultations prébudgétaires de 2024

Monsieur le Ministre,

Nous vous sommes reconnaissants de nous donner l'occasion de présenter nos recommandations en prévision du budget du Québec de 2024-2025. L'Association canadienne des boissons (ACB) est la voix nationale de plus d'une soixantaine de marques de boissons non alcoolisées. Les membres de l'ACB emploient directement plus de 13 000 Québécois et Québécoises répartis dans plus de 80 établissements. Le secteur des boissons apporte une contribution significative à l'économie du Québec. En 2019, il a contribué à plus de 1,106 G\$ au PIB et à près de 365 M\$ aux recettes fiscales.

La plupart des boissons vendues par nos membres au Québec sont fabriquées et vendues à l'intérieur du Québec. Les membres de l'ACB se sont engagés à maintenir et à accroître leurs contributions à l'économie québécoise et des collectivités dans lesquelles ils exercent leurs activités. Pour chaque dollar de production que nous gagnons, 88 cents sont maintenus dans l'économie canadienne, soutenant les entreprises locales, les familles qui y travaillent et les communautés où ils vivent.

Les actions de l'ACB et de ses membres au Québec en matière d'environnement, société et gouvernance (ESG) sont proactives et responsables. On y retrouve notamment : des initiatives mises en œuvre de façon proactive visant à réduire la consommation de calories provenant des boissons non alcoolisées, établissement de directives en matière de publicité responsable et la promotion d'une bonne gestion environnementale des contenants de boisson. À titre d'exemple, l'initiative Équilibre en calories, lancée 2015, vise à réduire de 20 % le nombre de calories consommées par les Canadiens et les Canadiennes dans des boissons non alcoolisées d'ici 2025, un objectif que l'industrie est en bonne voie d'atteindre.

Les membres de l'ACB ont géré le système de consigne des contenants de boissons gazeuses avec succès depuis le milieu des années 1980, et ce jusqu'à la mise en place de la nouvelle consigne élargie, proposée par votre gouvernement. Nos membres sont maintenant au cœur de cet important projet environnemental du Gouvernement du Québec. L'ACB est l'un des membres fondateurs de l'Association québécoise de récupération des contenants de boissons (AQRCB), le nouvel organisme désigné par le gouvernement pour mettre en œuvre son mandat de modernisation du système de consigne. Nous sommes fiers de notre collaboration avec votre gouvernement à cet égard. Il est important de souligner que le volume de contenants mis en marché par nos membres représentera près de 60 % de l'ensemble des contenants consignés une fois la seconde phase de l'élargissement de la consigne complétée en 2025.



C'est dans ce contexte de collaboration avec le gouvernement que nous vous soumettons les deux recommandations suivantes :

- *Préservation de la compétitivité du secteur des boissons au Québec*
- *Permettre une gestion environnementale efficiente des contenants de boissons*

Préservation de la compétitivité du secteur des boissons au Québec

Le contexte économique, dans lequel nous évoluons, est présentement soumis à des pressions que nous avons rarement vues dans le passé. Notre industrie fait face à l'augmentation de plusieurs coûts d'opération reliés à l'économie, augmentation des salaires, des coûts de transports, du financement, et de l'ensemble de nos intrants.

En plus de ces augmentations, induites par les pressions économiques pour lesquelles le gouvernement a peu ou pas de contrôle, notre industrie fait également face à d'importantes augmentations liées aux décisions gouvernementales, par exemple, l'augmentation importante des redevances sur l'eau depuis janvier 2024.

L'augmentation des redevances sur l'eau a été justifiée par le gouvernement comme étant un moyen d'inciter les entreprises à être plus modérées dans leur utilisation de l'eau. Nous tenons à réitérer que nous ne nous opposons pas aux redevances sur l'eau, mais depuis toujours nous soutenons que ces redevances doivent être appliquées de façon équitable pour l'ensemble des utilisateurs commerciaux d'eau. Dans notre cas, l'eau est l'ingrédient principal de tous les produits que nous fabriquons. Depuis plusieurs années nous avons réduit significativement la quantité d'eau utilisée dans nos procédés de fabrication, mais nous avons une limite à notre capacité de réduire la quantité d'eau utilisée puisque l'eau se retrouve dans le produit final. Plusieurs autres secteurs d'activité utilisent une bien plus grande quantité d'eau que notre secteur, mais se retrouvent avec des taux de redevance beaucoup plus faibles que celui imposé au secteur des boissons.

Nous prenons cet exemple afin d'illustrer les pressions sur notre industrie et souhaitons que le gouvernement du Québec évite de taxer davantage notre secteur afin que nous puissions maintenir la compétitivité du secteur des boissons au Québec. Notre secteur est présent dans l'ensemble des provinces canadiennes et devons maintenir les avantages de proximité du marché que nous avons au Québec afin d'éviter que les besoins en boisson des Québécois soient comblés principalement par des produits provenant d'autres provinces.

Permettre une gestion environnementale efficiente des contenants de boissons

Notre industrie est extrêmement active au niveau de la gestion environnementale de ses produits, et ce depuis plusieurs décennies. Nous collaborons étroitement avec le gouvernement dans la mise en œuvre de l'élargissement de la consigne, un projet phare de votre gouvernement en matière environnementale.

Nos membres sont parmi les membres fondateurs de l'Association québécoise de récupération des contenants de boissons, organisme qui fut accrédité par votre gouvernement comme gestionnaire du système de consigne. Nous sommes extrêmement fiers du succès obtenu lors



Association canadienne des boissons

DIVISION QUÉBEC

du déploiement de la première phase de l'élargissement de la consigne en novembre dernier et travaillons avec diligence à la préparation de la seconde phase. Ce travail nous a permis de constater certaines lacunes au niveau réglementaire qui devrait être adressées d'ici le déploiement de la seconde phase, prévue en février 2025.

Ces modifications réglementaires visent principalement à permettre une optimisation du réseau de lieux de retour des contenants, une meilleure identification des metteurs en marché, la réduction des rejets et de la contamination au sein du système de consigne. De plus, à la suite de rencontres faites avec plusieurs bailleurs de fonds potentiels pour le financement du nouveau système, dans l'éventualité peu probable que le gouvernement retire son accréditation à l'organisme de gestion, il appert qu'il serait important que le règlement sur la consigne oblige le transfert des obligations de l'organisme de gestion vers un nouvel organisme de gestion désigné. Cette simple modification du règlement permettra à l'AQRCB de se financer auprès d'institutions financières sur des bases commerciales. Nous souhaitons l'appui de votre ministère dans ces modifications souhaitées afin d'assurer un système de consigne performant sur le plan environnemental, mais à la fois efficient sur le plan économique.

Finalement nous avons participé aux consultations sur la Stratégie plastique du gouvernement du Québec. Nous apprécions grandement l'ouverture du gouvernement à vouloir travailler avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la chaîne de valeur québécoise du plastique. Le système de consigne sera un joueur incontournable dans la gestion du plastique et ceci a été reconnu d'emblée par le gouvernement. En effet, le gouvernement a réitéré que les contenants de boissons en plastique sont considérés adéquatement gérés par le système de consigne. Nous apprécions cette reconnaissance et travaillons au développement d'une chaîne de valeur locale encore plus dynamique.

Je désire en terminant vous remercier de l'attention qui sera accordée à ces commentaires et vous invite à nous contacter si des précisions sont requises.

Krista Scaldwell
Présidente